



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Commission du 26 avril 2024

**Direction départementale
des territoires**

Évry-Courcouronnes, le
16/05/2024

Avis sur le PC 091 175 24 5001 de Mme CHATIN PORHAULT Fabienne

**Construction d'un hangar à structure métallique à toiture photovoltaïque
Commune de Corbreuse**

Considérant que le projet se situe en zone A du PLU de la commune de Corbreuse,

Considérant qu'aucun siège d'exploitation agricole n'est adjacent au projet de hangar,

Considérant que l'emprise au sol du projet de hangar n'est pas justifiée au regard de l'exploitation actuelle,

Considérant l'absence de justification d'une nécessité agricole,

Après délibération et votes exprimés sur le projet, à l'unanimité la CDPENAF émet un avis défavorable.

À Évry-Courcouronnes, le **21 MAI 2024**

La présidente de la CDPENAF,

Mme Marine de TALHOUËT

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>